

Assemblée générale 2011 du



Paris - 19 novembre 2011

Ordre du jour

9 h 45 - Accueil

10 h 00 - Débat : Résister aux influences, quelles compétences ?

L'affaire Mediator a confirmé que la vigilance critique était une compétence indispensable pour "d'abord ne pas nuire" et soigner dans le seul intérêt des patients. Vigilance clinique, pharmacologique, scientifique. Mais est elle suffisante ?

Lorsqu'un professionnel constate l'existence d'une situation susceptible de nuire à la santé des patients, doit il s'en tenir là ? Comment passer de la vigilance critique à l'engagement, professionnel et citoyen ? Courage ou inconscience ? Quel risque professionnel et humain acceptables ?

Devant ce risque sanitaire que représente les influences commerciales dans le soin, le courage doit il devenir une "nouvelle" compétence professionnelle ?

Introduction par Philippe Foucras, un débat où chacun est invité à participer, avec la présence de François Autain, Rachel Campergue, Louis-Adrien Delarue, Irène Frachon, Bernard Junod, etc.

11 h 30 - Rapport moral (première partie)

11 h 30 - Annulation des recommandations HAS - Médicaments anti-alzheimer
(Philippe Foucras, Philippe Masquelier, Philippe Nicot)

12 h 00 - Mediator, Assises du médicament, rapport du sénat, projet de loi sécurité sanitaire (François Autain, Philippe Foucras, Irène Frachon, invitée)

12 h 30 déjeuner

13 h 30 Rapport moral (suite)

13 h 30 - Voix Médicales - Formindep, une synergie (Nathalie Péronnet)

13 h 45 - Pilule du surlendemain (Françoise Tourmen)

14 h 00 - Dépistage du cancer du sein (Bernard Junod, Rachel Campergue, invitée)

14 h 30- Europe et médicament, EMA (Anne Chailieu)

14 h 45 - Le site, la vie de l'association (Thierry Gourgues, secrétaire)

15 h 00 - Perspectives :

Formindep international ?

Jean-Pierre Spinosa, invité

"école" du *Formindep*

Philippe Foucras

soutenir les "résistances"

Philippe Foucras

15 h 45 : Rapport financier (Jean Laleuw, trésorier)

16 h 00 - Votes du rapport moral et du rapport financier

Renouvellement du Conseil d'administration

Modification du paragraphe 5 de l'article 3 du règlement intérieur

Réévaluation de l'indemnité pour perte de revenus pour les professionnels non salariés, missionnés par le bureau ou le CA.

L'article 3 du règlement intérieur prévoit dans le paragraphe 5 une indemnité de 300 € par journée, correspondant à 15 fois le prix de la consultation (C) d'un médecin généraliste à l'époque où le C valait 20 €. Il est proposé d'**actualiser cette indemnité sur le tarif du C en cours**, soit $15 \times 23 = 345$ € par journée (soit 172,5 € par demi-journée). La modification du paragraphe 5 de l'article 3 du RI sera donc soumise à la prochaine assemblée générale.

Texte actuel :

Les Membres du CA ou les personnes mandatées par le CA qui doivent interrompre leur activité professionnelle non salariée pour participer aux réunions du CA ou à des actions peuvent prétendre à une indemnisation compensatrice de leur perte d'activité à hauteur de 150 euros par demi journée sur justificatifs.

Nouveau texte soumis au vote :

Les membres du Formindep mandatés par le bureau ou le conseil d'administration de l'association, qui doivent interrompre leur activité professionnelle non salariée pour participer aux réunions du conseil d'administration ou à des actions, peuvent prétendre à une indemnisation compensatrice de leur perte d'activité à hauteur de 7,5 C par demie journée, sur justificatifs (C étant le tarif conventionnel en cours de la consultation de médecine générale).

17 h 00 - Fin de l'assemblée générale